

ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 598-1

Gestion des eaux pluviales

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, aux personnes intéressées que :

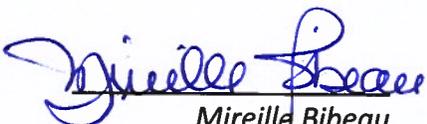
Le conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel a procédé, en date du 2 décembre 2024, à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro CV. 598-1 intitulé « *Gestion des eaux pluviales* ».

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut venir au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de communiquer avec la Ville de Saint-Gabriel par téléphone au 450-835-2212 ou par courriel à mairie@ville.stgabriel.qc.ca.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la *Loi*.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 3^e jour du mois de décembre 2024.



Mireille Bibeau
Mireille Bibeau
Directrice générale adjointe et trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉE, MIREILLE BIBEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 3 DÉCEMBRE 2024 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 3^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.



Mireille Bibeau
Mireille Bibeau
Directrice générale adjointe et trésorière